

DÉMARCHE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR ÉTUDES À TEMPS PLEIN OU RÉPUTÉ TEMPS PLEIN – RÉGULIER (DEC)

Rendez vous au www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes

Appuyer sur « Prêts et bourses pour études à temps plein ».

Québec

Consulter toute l'information sur la COVID-19.

Accueil · Éducation · Aide financière aux études

Aide financière aux études

Obtenir de l'aide afin de payer vos études à temps plein ou partiel.

Mon dossier d'aide financière aux études
Services en ligne. Accéder à son dossier d'aide financière aux études. Faire une demande d'aide financière.
Voir plus →

Aide financière liée à la COVID-19
Soutenir les étudiants ainsi que les établissements d'enseignement supérieur dans le contexte actuel de la pandémie.
Voir plus →

Prêts et bourses pour études à temps plein
Le Programme de prêts et bourses permet aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études à temps plein.
Voir plus →

Pour créer votre dossier, appuyer sur « Mon dossier d'aide financière aux études ».

Puis appuyer sur « Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études ».

Mon dossier d'aide financière aux études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main [votre code permanent](#) et votre numéro d'assurance sociale.

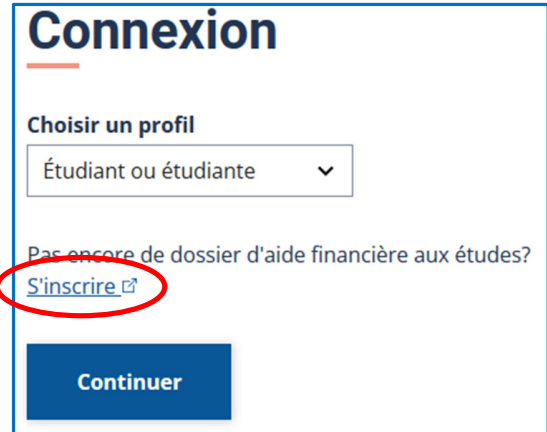
Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études

Voici les programmes pour lesquels vous pouvez faire une demande en ligne :

- Prêts et bourses pour études à temps plein
- Prêts pour études à temps partiel
- Allocation pour des besoins particuliers - Adultes

Choisissez le profil « Étudiant ou étudiante ».

Appuyer sur « S'inscrire ».



Connexion

Choisir un profil

Étudiant ou étudiante ▼

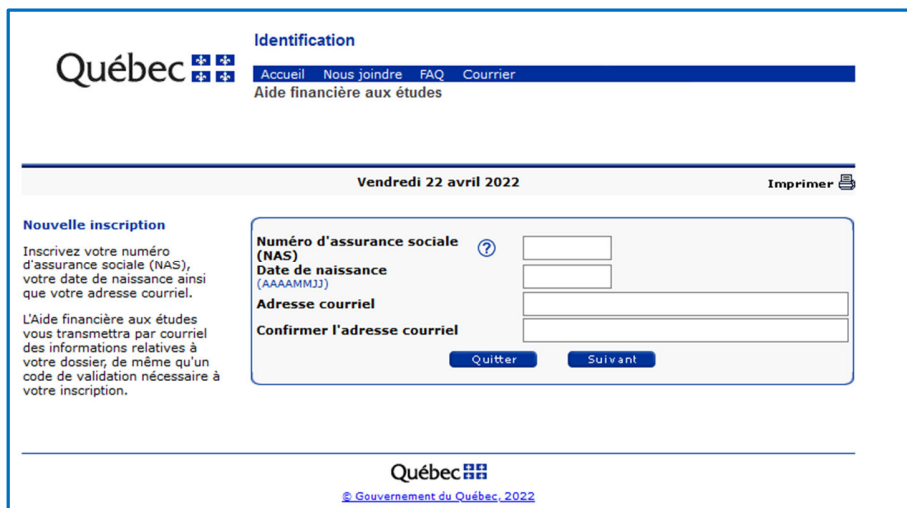
Pas encore de dossier d'aide financière aux études?

[S'inscrire](#)

Continuer

Inscrire les informations demandées.

L'adresse courriel fournie permettra à l'AFE de communiquer avec vous.



Québec

Identification

Accueil Nous joindre FAQ Courrier
Aide financière aux études

Vendredi 22 avril 2022 Imprimer

Nouvelle inscription

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS), votre date de naissance ainsi que votre adresse courriel.

L'Aide financière aux études vous transmettra par courriel des informations relatives à votre dossier, de même qu'un code de validation nécessaire à votre inscription.

Numéro d'assurance sociale (NAS) ?

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Adresse courriel

Confirmer l'adresse courriel

Quitter Suivant

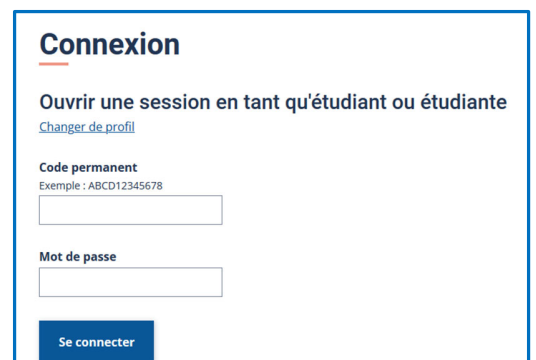
Québec

© Gouvernement du Québec, 2022

Appuyer sur « Suivant »

Vous recevrez un code par courriel afin de poursuivre votre inscription.

Toute personne ayant fait des études au Québec possède un code permanent. Vous pouvez trouver votre code permanent sur un relevé de notes du secondaire ou communiquez avec le dernier établissement scolaire fréquenté.



Connexion

Ouvrir une session en tant qu'étudiant ou étudiante

[Changer de profil](#)

Code permanent

Exemple : ABCD12345678

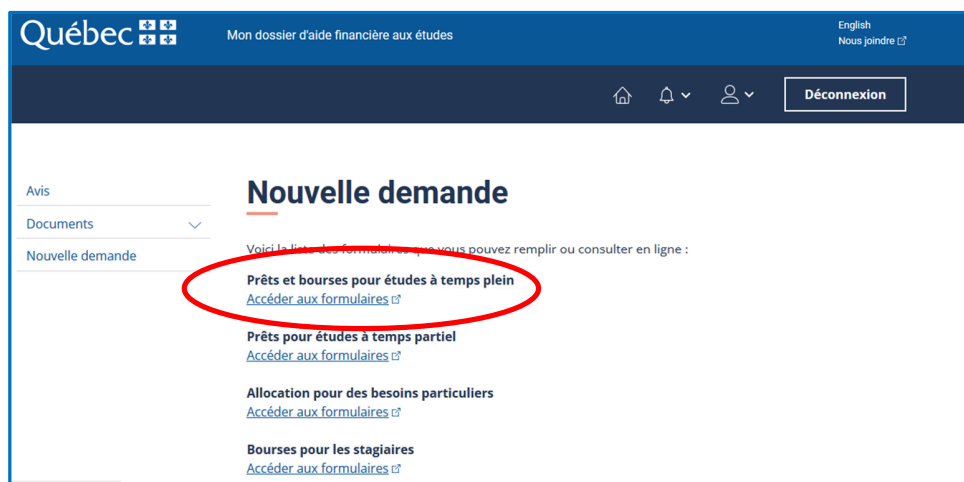
Mot de passe

Se connecter

Lorsque vous avez accédé à votre dossier en ligne, appuyer sur « Nouvelle demande ».



Sous « Prêts et bourses pour études à temps plein », appuyer sur « Accéder aux formulaires ».



Assurez-vous d'être sous l'onglet « Formulaires temps plein ».


Appuyer sur « Demande d'aide financière ».




Compléter les informations demandées, section par section.

À la section « Identité de l'étudiant », vérifier les informations et appuyer sur « Page suivante »

À tout moment, vous pouvez appuyer sur « Suspendre » pour mettre fin à votre session tout en conservant les données déjà inscrites.

Québec  **Demande d'aide financière 2021-2022**

Votre dossier en direct! Nous joindre Déconnexion
Aide financière aux études **Formulaire 1001**


Identité de l'étudiant Imprimer 

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées Page 1 de 9


? Nom
? Prénom
Numéro d'assurance sociale
Adresse de correspondance

Numéro de téléphone -- Poste
Autre numéro de téléphone -- Poste
Statut légal au Canada
Langue de correspondance

À la section « Résidence au Québec », compléter la section A « Critères de résidence au Québec » et la section B « Études à l'extérieur du Québec »

Québec  **Demande d'aide financière 2021-2022**

Votre dossier en direct! Nous joindre Déconnexion
Aide financière aux études **Formulaire 1001**

Résidence au Québec Imprimer 

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées Page 2 de 9

A. Critères de résidence au Québec

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer si vous résidez au Québec ou si vous êtes réputé y résider.
Répondez aux questions de façon à décrire fidèlement votre situation.

Êtes-vous né au Québec?

B. Études à l'extérieur du Québec

Vous devez remplir cette sous-section seulement si vous poursuivez des études à l'extérieur du Québec. Sélectionnez un critère dans la liste déroulante.
[Lire le message d'aide pour connaître les critères](#)

Liste des sections terminées

À la section « Renseignements scolaires », au point « A », prenez le temps de bien lire la question et d'y répondre.

Études poursuivies

A. Études à temps partiel poursuivies avant le début des études à temps plein

? **A. Études à temps partiel avant le début des études à temps plein en 2021-2022**

Réputée poursuivre des études à temps plein

Vous êtes réputée poursuivre des études à temps plein même si vous étudiez à temps partiel, pour autant que vous êtes inscrite à au moins 20 heures d'enseignement par mois et que vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes enceinte d'au moins 20 semaines.
- Vous êtes chef de famille monoparentale et vous habitez avec votre enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre 2021.
- Vous habitez avec un enfant (le vôtre ou celui de votre conjointe ou de votre conjoint) qui est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre 2021.
- Vous habitez avec un enfant (le vôtre ou celui de votre conjointe ou de votre conjoint) atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.
- Vous êtes atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue.
- Vous ne pouvez poursuivre vos études à temps plein pendant plus d'un mois en raison d'un trouble grave à caractère épisodique résultant d'un problème de santé mentale ou physique majeur et permanent, constaté dans un certificat médical.
- Vous participez au programme *Réussir* du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Si vous êtes **réputée poursuivre des études à temps plein**, vous n'avez pas à remplir cette section. Passez au point B ci-dessous.

Si, **sans être réputée poursuivre des études à temps plein**, vous êtes ou étiez inscrite, au cours des 4 mois précédant vos études à temps plein, à :

- moins de 12 unités (crédits) à l'université, ou
- moins de 180 heures d'enseignement au collégial,

sélectionnez **OUI**.

Si vous étudiez à temps plein et que vous êtes au cheminement régulier, compléter la section « B » et répondez « Non » à la section « C »

B. Études à temps plein ou réputées à temps plein, ou stage à temps plein à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier

Automne 2021

Type de formation

Hiver 2022

Type de formation

Été 2022


Cochez cette case si vous prévoyez être inscrite à l'été 2022 à des études à temps plein ou à un stage à temps plein (généralement 12 unités) à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier.

C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu

Études en cheminement continu

Liste des sections terminées

[← Page précédente](#) [Suspendre](#) [Annuler](#) [Page suivante →](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2022

Le code d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette est le **910000**.

Les codes programmes possibles sont les suivants :

Préuniversitaires

Tremplin DEC (08106)
Sciences de la nature et Musique (20011)
Sciences de la nature et Sciences humaines (20012)
Sciences de la nature (200B0 ou 200B1 si admis à l'A23 ou après)
Sciences informatiques et mathématiques (200C0 ou 200C1 si admis à l'A23 ou après)
Sciences humaines et Musique (30011)
Sciences humaines (300A0) (Profils 300.32; 33; 34 ; 35)
Sciences humaines (300A1) (Profils 300.BE; BI; BM)
Arts, lettres et communication et Musique (50011)
Arts, lettres et communication (500A1) (Profils 500.AG; 500.AH & 500.AL)
Musique (501A0)
Arts visuels (510A0)

Techniques

Gestion et technologies d'entreprise agricole (152B0)
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153F0)
Tech. des procédés et de la qualité des aliments (154A0)
Soins infirmiers (180A0)
Soins infirmiers pour infirmier/infirmière auxiliaire (180B0)
Technologie du génie civil (221B0)
Technologie de l'électronique | Spécialisation : Ordinateurs et réseaux (243BB)
Techniques d'éducation spécialisée (351A0 ou 351A1 si admis à l'A23 ou après)
Techniques de comptabilité et de gestion (410B0)
Gestion de commerces (410D0)
Techniques de bureautique | Spécialisation : Coordination du travail de bureau (412AA)
Techniques de l'informatique | Conception et développement d'applications (420B0)
Techniques professionnelles de musique et chanson, spécialisation interprétation (551AB)

Concernant la session d'été, de façon générale, les étudiants en cheminement régulier ne sont pas aux études à temps plein. Ignorez cette question si tel est votre cas.

À la section « Allocation pour du matériel d'aide à la formation », si vous prévoyez avoir besoin d'aide additionnelle, répondez « Oui » à la question. Veuillez noter que selon vos revenus, cette aide pourrait vous être refusée.

L'allocation pour du matériel d'appui à la formation Imprimer

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées ▾ Page 4 de 9

← Page précédente Suspendre Annuler Page suivante →

Si vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses, vous pourriez avoir droit à un montant de prêt supplémentaire, à raison de 500 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution.

Notez qu'une fois demandé, le versement de cette allocation **ne peut être annulé**. Le versement est effectué pour toutes les périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution 2021-2022.

Si vous n'êtes pas certain qu'un montant d'aide additionnel vous est nécessaire, vous pouvez attendre et en faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire *Déclaration de changement*, disponible dans votre dossier en ligne.


Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation ▾

← Page précédente Suspendre Annuler Page suivante →

Québec

À la section « Situation de l'étudiant », complétez les informations demandées.

Au point A « État matrimonial », le statut « Célibataire » désigne tout étudiant n'ayant jamais été marié ou uni civilement. Si vous êtes conjoint de fait et/ou avez un enfant à charge, vous pourrez le déclarer au point C « Autonomie en fonction de la situation familiale »

Québec  Demande d'aide financière 2021-2022

Votre dossier en direct! Nous joindre Déconnexion
Aide financière aux études Formulaire 1001

Situation de l'étudiante

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées Page 5 de 9

← Page précédente Suspendre Annuler Page suivante →

A. État matrimonial

État matrimonial

Date de début de cet état matrimonial (Sauf si vous êtes célibataire)

B. Déficience fonctionnelle majeure

Je suis atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure.

C. Autonomie en fonction de la situation familiale

	Date (AAAA-MM-JJ)	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.		
Je suis célibataire et mes deux parents sont décédés. Veuillez inscrire la date du décès de votre père. Veuillez inscrire la date du décès de votre mère.		
Je suis enceinte d'au moins 20 semaines.		
Je suis chef de famille monoparentale et j'ai au moins un enfant à ma charge qui habite avec moi.		
Je vis avec une conjointe ou un conjoint de fait (sans être marié ou uni civilement) et au moins un enfant (le mien ou celui de ma conjointe ou de mon conjoint).		

D. Autonomie en fonction des études

J'ai un diplôme de 1er cycle universitaire du Québec (baccalauréat).

J'ai un diplôme de 1er cycle universitaire ou l'équivalent obtenu à l'extérieur du Québec. (Généralement, il s'agit d'un diplôme obtenu après un minimum de trois années d'études universitaires.)

Je poursuis des études de 2e ou de 3e cycle universitaire durant toutes les périodes d'études de l'année scolaire, sans avoir de diplôme de 1er cycle

J'ai obtenu un diplôme d'études supérieures 1 en musique ou une attestation d'études au terme de trois années de formation universitaire dans un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec.

F. Situation familiale particulière

Je suis célibataire et dans l'une des situations familiales suivantes :

Je reçois une pension alimentaire de la part de mon ex-conjoint

Si vous avez révisé votre situation familiale, précisez la situation :

- Aucune situation
- Je suis en famille d'accueil, ou je l'ai déjà été mais je ne peux réintégrer le foyer familial
- Ma garde est confiée à un tuteur
- Je suis en maison de transition
- Mes parents ou mon répondant sont en résidence spécialisée
- Mes parents ou mon répondant sont introuvables
- Ma situation familiale s'est détériorée (attestation obligatoire)

← Page précédente Suspendre Annuler Page suivante →

Si vous vivez une situation particulière, et que vous devez fournir le formulaire « Déclaration de situation familiale particulière (1071) », je vous invite à communiquer avec la Vie étudiante par téléphone au 450-759-1661, poste #1259, afin de prendre un rendez-vous pour compléter le formulaire.

À la section « Autres programmes de soutien financier », répondez aux trois questions.

Autres programmes de soutien financier Imprimer

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées Page 6 de 9

Page précédente Suspendre Annuler Page suivante

Veillez indiquer si vous bénéficiez ou avez bénéficié des programmes de soutien financier suivants entre le 1er juillet 2021 et le 31 août 2022.

	Date de début (AAAA-MM-JJ)	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
<p>Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale ou Programme objectif emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou programme semblable offert dans une autre province. Ces programmes ne doivent pas être confondus avec le crédit d'impôt pour solidarité ni avec le programme PAAS - Réussir</p>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<p>Mesure de formation de la main-d'oeuvre d'Emploi-Québec dans un établissement d'enseignement collégial public ou un établissement d'enseignement relevant d'un centres de services scolaires</p>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<p>Mesure de formation de la main-d'oeuvre d'Emploi-Québec dans un établissement d'enseignement secondaire privé, collégial privé ou universitaire, ou encore concernant un programme autofinancé offert dans un établissement d'enseignement collégial public</p>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

À la section « Ressources financières », il est important de déclarer vos revenus pour l'année civile concernée. Par exemple, si vous faites une demande d'aide financière pour l'année 2023-2024, vous devez estimer vos revenus bruts gagnés du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Si vos revenus déclarés changent en cours d'année, vous pourrez faire une « Déclaration de changement-Étudiant » directement dans votre dossier en ligne.

À la section « Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire », assurez-vous que les renseignements fournis sont exacts et complets et répondez « Oui » s'ils le sont.

Appuyer ensuite sur « Envoyer » pour transmettre votre demande.

Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire Imprimer

Formulaire envoyé le : Liste des sections terminées Page 8 de 9

Page précédente Suspendre Annuler

Attention!

En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexacts pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Déclaration sur l'honneur

Je, _____ dont le code permanent est _____, déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je le déclare.

Attention!
Cliquez sur le bouton suivant pour envoyer votre formulaire.

Envoyer

Une nouvelle page sera générée. Vous y trouverez les documents à fournir et la déclaration des tiers (mère, père, conjoint) s'il y a lieu. **Votre demande ne sera traitée que lorsque tous les documents requis seront fournis.**

Lorsque vous aurez cliqué sur le bouton « Envoyer » :

- Vous aurez accès à la page « Documents requis », qui vous permettra de connaître les documents que vous avez à fournir, le cas échéant.
- La mention « En consultation seulement » apparaîtra dans le haut de votre formulaire. Vous pourrez, à tout moment, le consulter en utilisant la liste des sections terminées (qui se trouve en haut de chaque page) pour naviguer d'une section à l'autre. Toutefois, vous ne pourrez y apporter aucune modification.
- Si vous désirez modifier les renseignements qui paraissent dans votre formulaire, vous pourrez le faire en ligne à l'aide du formulaire *Déclaration de changement*, qui sera disponible dans 24 heures environ. Parcourez les sections une à une afin de faire tous les changements appropriés.

Liste des sections terminées ▼

[← Page précédente](#) [Suspendre](#) [Annuler](#)

Québec
© Gouvernement du Québec, 2022

Si vos parents, conjoint ou répondant doivent remplir la déclaration des tiers, ils devront se créer un dossier en choisissant le profil approprié.

Connexion

Choisir un profil

Étudiant ou étudiante ▼

Pas encore de dossier d'aide financière aux études?

[S'inscrire](#)

Continuer

Choisir un profil

Étudiant ou étudiante

Conjoint ou conjointe

Père

Mère

Répondant ou répondante (immigration)

Si vous devez transmettre des documents à l'aide financière pour compléter votre demande, appuyer sur l'onglet « Transmettre un document ».

Une nouvelle fenêtre vous apparaîtra. Dans la section « Document requis », et appuyer sur « Déposer ».

Québec Aide financière aux études

Jeudi 12 mai 2022 Imprimer

Déposer un document requis

Vous pourriez vouloir fournir un document qui n'est pas attendu, mais qui est pertinent au traitement du dossier d'un emprunteur visé par une réclamation.

Déposer un document sur une base volontaire

Dossiers en attente de traitement

Liste des dossiers

Sélectionnez d'abord un dossier pour savoir quels documents vous devez nous transmettre en ce qui le concerne.

Vérification des renseignements fournis
Vérification des revenus déclarés du 11 mai 2022
Programme de prêts et bourses 2021 - 2022
Demande d'aide financière du 11 septembre 2021

Documents requis

Pour chaque catégorie de documents indiquée ci-après, vous devez fournir les documents pertinents en tenant compte de votre situation particulière. Si vous recevez par courrier électronique ou postal un avis vous informant qu'un ou des documents sont requis, un lien dans la catégorie de documents vous permettra de consulter cet avis que vous avez reçu, ainsi que toutes les précisions qui concernent les documents à fournir.

Ne fournissez que les documents qui vous sont demandés et assurez-vous de le faire dans les meilleurs délais. Si vous avez déjà fourni un document requis, ne le transmettez pas à nouveau.

Liste des catégories de documents

Catégorie	Précisions concernant les documents à fournir
7701-Attestation de revenus	Écart entre les revenus déclarés à l'Aide financière aux études et ceux déclarés à Revenu Québec

Déposer vos documents directement à votre dossier en ligne accélère de façon notable le traitement des renseignements que vous fournissez.

Déposer

Une fois votre demande complétée, vous devez attendre que votre dossier soit traité. Vous recevrez un **Relevé de calcul** dans votre dossier internet de l'AFE afin de vous informer de l'aide que vous recevrez.

Par la suite, si vous êtes admissible à l'aide financière, vous recevrez votre certificat de garantie. Un avis vous sera envoyé afin de vous informer que votre certificat de garantie est prêt. Vous pouvez voir cet avis en appuyant sur l'onglet « votre dossier » et en choisissant « Avis »

Québec Aide financière aux études

Jeudi 12 mai 2022 Imprimer

Actualités

Avis

Avis reçus **Avis archivés**

Cliquez sur le bouton d'aide pour savoir comment lire les tableaux.

Liste des avis reçus
Vous n'avez reçu aucun avis.

Vous devrez imprimer votre certificat de garantie et l'apporter à votre institution financière. Si vous êtes avec la Caisse Desjardins, vous pouvez envoyer votre certificat de garantie par courriel à l'adresse indiquée sur votre certificat de garantie.

Les institutions financières qui collaborent avec l'Aide financière sont les suivantes : Caisse Desjardins, Banque de Montréal, Banque Laurentienne, Banque Nationale et Banque Royale.